

ARRETE N° 91/2026/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Livarot-Pays d'Auge.

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2211-1, L2212-2, L 2213-1 et L2213-4,
VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,
VU le Code de la voirie routière,
VU l'article 610-5 du Code Pénal,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967, modifié par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10.15.25 et 26 juillet 1974 et 6 juin 1977,
VU les arrêtés subséquents portant la modification ou la révision des parties 1 à 8 livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,
VU le déplacement de Monsieur Sébastien LECORNU (1^{ER} Ministre) sur la commune de Meulles 14140 Livarot-Pays d'Auge **le Samedi 6 Juin 2026.**

CONSIDERANT QU'IL EST NECESSAIRE DANS LE CADRE D'UNE VISITE MINISTERIELLE DE BARRER PROVISOIREMENT LE CENTRE BOURG DE MEULLES COMMUNE HISTORIQUE DE LIVAROT-PAYS D'AUGE.

CONSIDERANT QU'IL APPARTIENT A L'AUTORITE MUNICIIPALE DE PRENDRE TOUTES MESURES NECESSAIRES AFIN DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CET EVENEMENT ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de la visite de Monsieur Sebastien LECORNU (1^{er} Ministre), le centre bourg de la commune de Meulles 14140 Livarot-Pays d'Auge sera interdit à la circulation **le Samedi 06 Juin 2026 de 17h00 à 22h00.**

ARTICLE 2 : Des panneaux route barrée et déviations seront mis en place par les agents de services techniques de la commune de Livarot-Pays d'Auge pour informer les automobilistes.

ARTICLE 3 : les axes concernés par la déviation seront la Départementale 46 (route de Vimoutiers et Orbec et la Départementale 164 (route de Family et Livarot) à Meulles 14140 Livarot-Pays d'Auge.

ARTICLE 4 : 4 véhicules de la commune de Livarot-Pays d'Auge seront positionnées à Meulles aux endroits suivants en guise de véhicules anti béliers après le passage du 1^{er} Ministre.

- D 46 au niveau du 3923 route de Vimoutiers
- D 46 au Niveau du parking dit du coiffeur.
- D 164 Route de Villeneuve
- D 164 Chemin à côté de l'école de Meulles

ARTICLE 5 : Des barrières, panneaux sens interdit, déviations et route barrée seront installées en amont du stationnement des véhicules de la commune comme suit :

- D 46 vers Vimoutiers 500 mètres en amont Route des chênes verts.
- D 46 vers Orbec 2 kilomètres en amont chemin C3
- D 164 Route de Meulles / D4 filtrage de la Gendarmerie.
- D 164 Route de Villeneuve filtrage de la Gendarmerie.

ARTICLE 6 : la rue des Mares à Meulles sera provisoirement à double sens pendant l'évènement pour faciliter et dévier les automobilistes.

ARTICLE 7 : Le stationnement sera interdit sur les parkings dit 'du coiffeur' et 'des containers' sur la route de Vimoutiers à Meulles **le Samedi 6 Juin 2026 de 08h00 à 22h00.**

ARTICLE 8 : Le stationnement sera également interdit sur le parking de la mairie qui se trouve route de Livarot à Meulles 14140 Livarot-Pays d'Auge **le Samedi 6 Juin 2026 de 14h00 à 22h00.**

ARTICLE 9 : Des passages de câbles seront installés sur la route dans le centre bourg de Meulles pour protéger les câbles des sonorisations, **la vitesse des véhicules devra être réduite à 20 km/h le Samedi 6 juin de 14h00 à 17h00.**

ARTICLE 10 : Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

ARTICLE 11 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 12 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Livarot-Pays d'Auge,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de d'ORBEC,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de LIVAROT
- Département du Calvados.
- Aux services techniques.

Fait à LIVAROT, le 28 Mai 2026

Le Maire de LIVAROT-PAYS D'AUGE
Jonathan BLIN

